



Introduction

La norme ISO20022 relative au trafic automatisé des paiements s'applique pour l'ensemble des entreprises suisses, des services de l'Etat et des particuliers :

- Depuis 2018, les fichiers de paiements DTA et OPAe ont été remplacés par le nouveau format commun pain0001.xml uniformisant les échanges de données à l'échelle internationale.
- A partir du 30 juin 2020, les bulletins de versement largement utilisés en Suisse vont être progressivement remplacés par un nouveau format de bulletins utilisant un QR-code. De nouvelles QR-factures vont donc prochainement apparaître et venir remplacer progressivement les anciennes versions.

Les applications SADIES ont été adaptées de manière à répondre à ces nouveaux besoins.

L'application **SADIES Créanciers** va donc intégrer la saisie et le traitement de ces nouvelles factures, procéder à leur paiement suivant les normes spécifiques en vigueur également suivies par les établissements bancaires. Vous en trouverez une description dans ce document.

Les applications **SADIES Pensionnaires** et **Gestion d'adresses** permettront de générer votre facturation en émettant des QR-factures. Aucun changement n'est à prévoir pour l'application **SADIES Salaires** qui ne nécessitera que les coordonnées bancaires du salarié pour effectuer les paiements. Une documentation dédiée à chaque application complète le présent document.

La QR-facture

Définition

Sa principale nouveauté se situe au niveau du QR-code qui contient toutes les informations essentielles (nom et adresse du créancier, montant, identification de la facture, coordonnées bancaires, dates et délai de paiement éventuel, etc.)

Ces informations apparaissent également sur le récépissé et à droite du QR-code.



Avantages

Cette présentation facilite la lecture et l'exploitation des informations liées à la définition et au paiement de la facture à l'aide de lecteurs optiques et de logiciels dédiés.

La lecture du QR-code et son traitement automatique simplifient et fiabilisent le processus de gestion des factures où la grande majorité des données ne doit plus être saisie par l'utilisateur. C'est à la fois plus rapide et plus efficace.

Suivant le cas, la facture pourra être traitée par votre application Créanciers, en ligne par e-banking ou toujours au guichet postal.

Les QR-factures peuvent être imprimées directement depuis votre application de facturation sans devoir disposer de formulaires pré-imprimés.

<p>Madame Pia Rutschmann Mantiggasse 28 9400 Rorschach</p>		 <p>Robert Schneider AG Rue du Lac 1268 2501 Biel Téléphone: 059 987 65 40 E-Mail: robert@rschneider.ch Internet: www.rschneider.ch UID: CHE-123.456.789 Date: 01.07.2020</p>		
<p>Facture n° 20-3139</p>				
<p>Madame,</p>				
<p>Nous vous facturons comme suit l'exécution des activités que vous nous avez mandatées:</p>				
Pos.	Désignation	Qté	Prix unitaire	Total
1	Travail jardinage	12.5 hrs.	CHF 120.00	CHF 1'500.00
2	Evacuation des déchets de coupe	1	CHF 310.35	CHF 310.35
			Montant	CHF 1'810.35
			TVA	7.7%
			TVA Montant	CHF 139.40
			Montant total	CHF 1'949.75
<p>Merci de votre ordre. Nous vous prions de régler le montant de la facture dans les 30 jours. Avec nos salutations les meilleures,</p>				
<p>Robert Schneider</p>				
<p>Récapitulé</p> <p>Client / Presta 1 CH44 3199 9123 0000 8901 2 Robert Schneider AG Rue du Lac 1268 2501 Biel/Bienne</p> <p>Informations 21 00000 00003 13947 14300 09017</p> <p>Paiable par Pia Rutschmann-Schryder Grosse Mantiggasse 28 9400 Rorschach</p> <p>Montant CHF 1'949.75</p>		<p>Section paiement</p>  <p>Client / Presta 1 CH44 3199 9123 0000 8901 2 Robert Schneider AG Rue du Lac 1268 2501 Biel/Bienne</p> <p>Informations 21 00000 00003 13947 14300 09017</p> <p>Informations supplémentaires CIBK de 15 Juin 2020 ISO 15024:2015 1120075120140.000 8300102P533333310000150207733071394040030</p> <p>Paiable par Pia Rutschmann-Schryder Grosse Mantiggasse 28 9400 Rorschach</p> <p>Montant CHF 1'949.75</p> <p>Num AV1: 1112846707612345 Num AV2: 307XYSerice54321</p>		

Prise en charge dans SADIES Créanciers

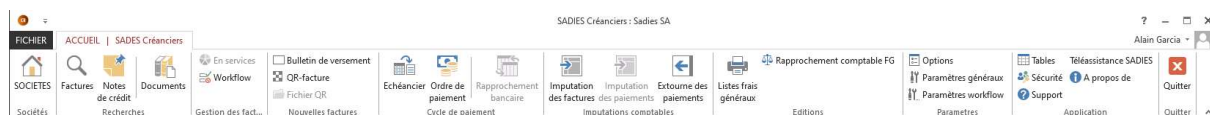
Introduction

La mise en place suit le principe existant jusqu'alors en introduisant un mode de saisie supplémentaire automatisé pour les QR-factures. Suivant le type de facture, un mode de saisie spécifique devra donc être utilisé.

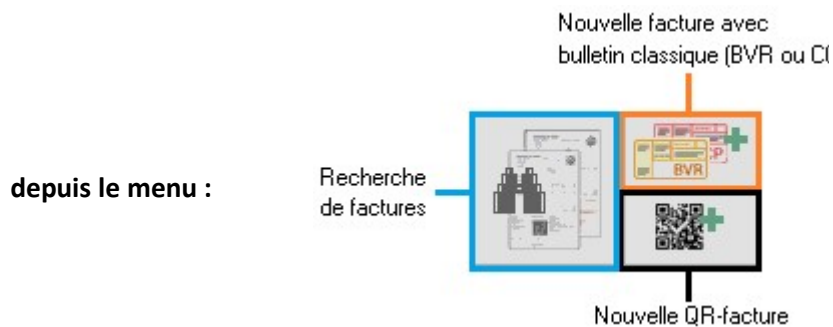
L'autre adaptation concerne le traitement de ces factures dans les ordres de paiements qui intégreront un encodage propre à ces paiements. L'opération est totalement transparente pour l'utilisateur. Des nouveaux contrôles de cohérence ont été ajoutés en conséquence et préviendront l'utilisateur lors de la création de l'ordre de paiement (formats de comptes ou de références incorrects, incohérence entre les informations saisies et le type de facture, etc.). La lecture optique des informations de la facture à l'aide du QR-code devront permettre de limiter ce type d'erreurs.

Menu

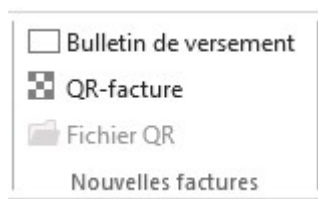
L'application a été dotée d'un nouveau menu d'accès aux différentes fonctionnalités, sous forme d'un ruban situé dans l'en-tête de l'application :



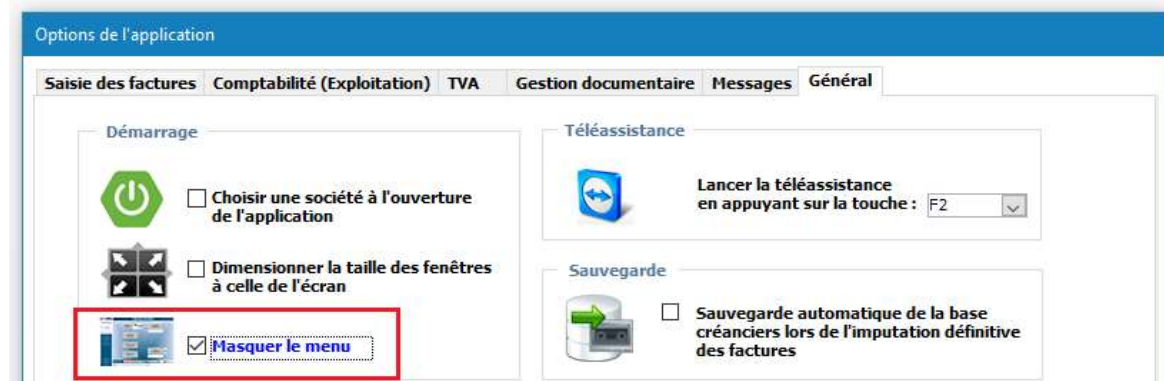
Concernant la saisie des QR-factures des accès sont disponibles :



depuis le ruban :



NB : Le menu de l'application reste disponible par défaut. Il peut être conservé ou masqué de manière spécifique pour chaque utilisateur suivant le paramètre présent dans les options de l'application :



Saisie

La saisie d'une QR-facture s'effectue en deux temps :

Lecture optique du QR-code :

La saisie d'une QR-facture débute par la saisie du QR-code présent sur la facture.

Nouvelle facture n°13526 (saisie par ADIES)

Saisie automatique Saisie manuelle Annuler

Scanner le QR-code de la facture [] <<< Cliquer ici avant de scanner le QR-code

Section paiement

Compte / Payable à
CH44 3199 9123 0008 8901 2

Robert Schneider AG
Rue du Lac
1268
CH - 2501 | Biel

Référence
21 00000 00003 13947 14300 09017

Informations supplémentaires
Instruction of 15.09.2019
S1/01/20170309/11/10201409/20/14000000/22/3695
8/30/CH106017086/40/1020/41/3010

Payable par
Pia-Maria Rutschmann-Schnyder
Grosse Marktgasse
28
CH - 9400 | Rorschach

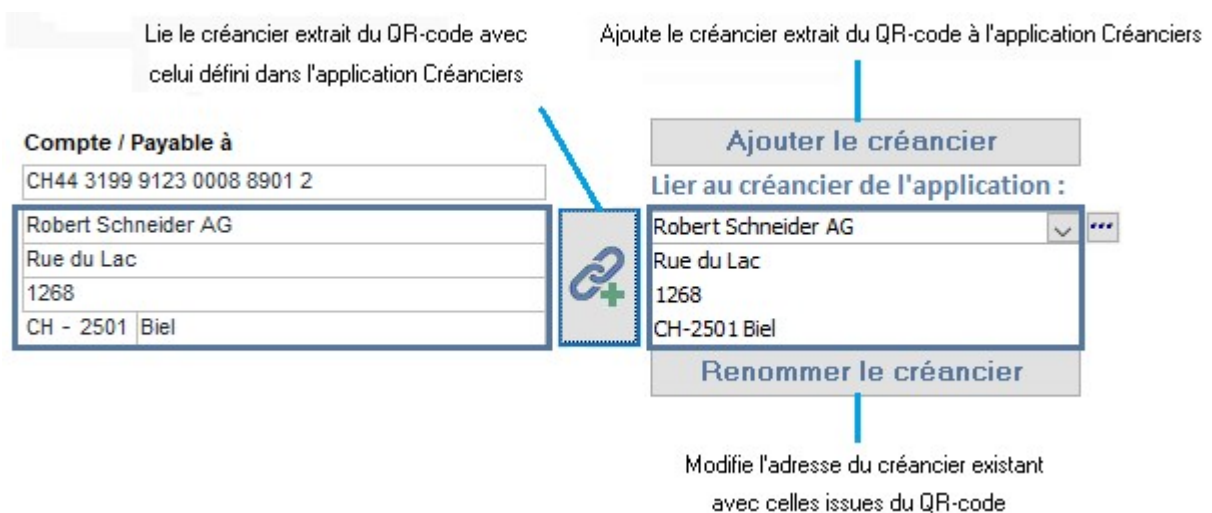
Monnaie Montant
CHF 1 949.75

Name AV1: Name AV1: UV;UltraPay005;12345
Name AV2: Name AV2: XY;XYService;54321

Ajouter le créancier
Lier au créancier de l'application :
Renommer le créancier

Valider

Une fois le contenu extrait, il suffit alors de l'associer à un fournisseur déjà référencé de l'application. Il est alors possible en un clic d'ajouter le fournisseur à l'application, l'associer ou mettre à jour ses coordonnées à l'aide de celles fournies par le QR-code.



Saisie manuelle d'une QR-facture

Bien que la lecture du QR-code facilite grandement la saisie d'une QR-facture, celle-ci peut également se faire manuellement. Il faudra dans ce cas saisir toutes les informations présentes sur le document dans le formulaire de saisie prévu :

Choisir le mode de saisie manuelle

Nouvelle facture n°13526

Saisie automatique | Saisie manuelle | Annuler

Saisissez les éléments présents sur la facture

Section paiement

Compte / Payable à

CH -

Référence

Informations supplémentaires

Payable par

CH -

Monnaie Montant

CHF 0.00

Name AV1:

Name AV2:

Valider

Ajouter le créancier

Lier au créancier de l'application :

Renommer le créancier

Saisie des coordonnées du donneur d'ordre (société)

Des contrôles de format et de cohérence sont effectués sur les champs saisis (compte IBAN, référence, adresses, montant) lors de la validation.

La validation confirmera l'association entre le créancier saisi sur la facture ou extrait du QR-code et un créancier de l'application.

Il ne sera donc pas nécessaire de le définir dans tous les cas. En cas d'impossibilité à lier le créancier, une fenêtre s'ouvrira pour en faciliter sa recherche :

Compte / Payable à

CH37 0900 0000 3044 4222 5

Salvation Army Foundation Switzerland

CH - 3000 | Berne

Ajouter le créancier

Lier au créancier de l'application :

Sélection du créancier

Indiquez une expression descriptive du créancier recherché :

Rechercher : *Salvation Army Foundation Switzerland* OK Effacer

Groupe :

Code	Nom	Lieu
Code	Nom	NpaVille

Nouveau Modifier OK Annuler

Validation des éléments saisis :

La validation des éléments permet de saisir automatiquement la facture avec les éléments provenant du QR-code ou à l'aide des paramètres définis par défaut pour le créancier. Il ne restera qu'à vérifier ou à compléter les éléments de la facture déjà saisis automatiquement en grande partie.

Facture n°13424 - Facture saisie par ADIES

Section paiement

Compte / Payable à
CH12 3056 4567 8813 2567 8
Fondation MonEMS
69, rte des Chevaliers du fiel
2852 Courtetelle
CH -

Libellé : [...]
N° de facture fournisseur : 578
Date d'émission : 30.04.2020 A ventiler
Date de valeur : 01.11.2018
 Facture de réaffectation

Envoi en service
Service : [...]
Envoi le : [...] Retour le : [...]

Paievements
 Paiements bloqués par défaut dans l'échéancier
01.06.2020 101 556.50 BCV 309.00.04 [v] []
Un paiement programmé

Monnaie Montant
CHF 101 556.50

Payable par
Berthe ALDAMOR
Ch. Du Crepuscule 30
1630 Moutier le Grand
CH -

13424

Comptabilité générale				Comptabilité analytique					
Etab.	Débit	Libellé détail	Montant	Code TVA	TVA	Centre de charge	Nature de frais	Libellé	Montant
X		[...]	101 556.50		0.00				

Nouvelle Validations... Editer Fermer

Le QR-code peut contenir diverses informations comme le numéro de facture, la date d'émission ou de prestation, le délai de paiement. L'application les exploitera prioritairement pour compléter les différents champs de saisie. En cas d'absence de ces informations, ce sont celles issues des paramètres par défaut du créancier qui seront utilisées.

Pour les utilisateurs de l'application SADIES Scan, une nouvelle évolution permettra de scanner et lire le contenu des factures qui sera livré directement à l'application Créanciers.

Plus aucune saisie préalable de la facture à l'aide d'un lecteur ne sera alors nécessaire.

Nous communiquerons sur ce point dans les prochains mois.

Paievements

Les paiements des QR-factures suivent un encodage particulier défini dans la norme ISO20022 pour les intégrer aux fichiers pain001.xml.

Un fichier de paiement pourra donc contenir à la fois des paiements de factures classiques BVR ou CCP et des paiements de QR-Factures. Cette évolution est totalement transparente pour l'utilisateur qui continuera à créer ses fichiers de paiements et les transmettre par e-banking comme auparavant.

Contrôles

De nouveaux contrôles ont été ajoutés lors de la création des fichiers de paiement pour détecter tout oubli ou incohérence dans les éléments à transmettre :

- Seuls les QR-IBAN seront acceptés dans les QR-factures avec référence (anciennement BVR)
- Les IBAN continueront à être autorisés dans les QR-factures sans référence (anciennement CCP)
- Seuls les IBAN seront acceptés pour définir le compte bancaire du donneur d'ordre.

Remplacement des différents bulletins

3 types de QR-factures remplacent les anciens bulletins de versement :

- QR-facture avec QR-IBAN et référence QR (remplace le SBVR/BVRB orange)
- QR-facture avec IBAN et Creditor Reference (nouveau)
- QR-facture avec IBAN, sans référence (remplace le BV rouge)

1. QR-facture avec QR-IBAN et QR-Référence (remplace le BV orange)

Bulletin de versement orange (BVR)
avec numéro de référence

The image shows a BVR (Bulletin de Versement Rouge) from Musterbank. It includes the bank name, address (Rue du Lac 1268, 2501 Biel), and the recipient's name (Peter Muster). A QR code is visible, and a red box highlights the reference number '01-111111-1'. The amount is CHF 1949.75.

QR-facture avec **QR-IBAN + Référence QR**

The image shows a QR-facture (orange payment slip) from Musterbank. It includes the bank name, address, and the recipient's name (Peter Muster). A QR code is visible, and a red box highlights the reference number '01-111111-1'. The amount is CHF 1949.75. A blue box highlights the QR code and the reference number.

Le montant et le débiteur peuvent toujours être saisis manuellement.

La référence BVR peut être utilisée telle quelle comme **QR-référence**.

Dans ce cas, il est obligatoire d'utiliser un **QR-IBAN** à la place du compte postal qui ne doit plus être utilisé. La nécessité d'un numéro d'adhérent BVR disparaît. Chaque banque enverra donc en mai 2020 un **QR-IBAN** à ses clients pour qu'ils puissent émettre des **QR-factures**.

QR-IID, QR-référence et QR-IBAN

Toutes les banques proposant des prestations de BVR ou LSV seront identifiées à l'aide d'un nouvel identifiant **QR-IID** en plus de leur habituel identifiant **IID** (clearing). Un nouveau fichier des banques a donc été actualisé (dernièrement le 10 juin 2020) par SIX qui propose également un outil de recherche en ligne sur leur site internet : <https://www.six-group.com/fr/products-services/banking-services/interbank-clearing/online-services/inquiry-iid.html>

L'IBAN (International Banking Account Number) utilisant l'identifiant **IID**, l'apparition d'un **QR-IID** donnera lieu à la communication de nouveaux **QR-IBAN** de la part des banques à leurs clients

Exemples de comptes BCV :

L'**IBAN** fait référence d'une manière générale à la BCV via son identifiant **IID** (anciennement dénommé clearing bancaire) **767**: CH43 **0076 7**000 S030 9000 4

Le **QR-IBAN** identifie la BCV comme offrant des services de BVR/LSV au travers d'un identifiant spécifique **QR-IID** (compris dans une plage numérique comprise entre 30000 et 31999) : **30767** : CH69 **3076 7**000 S030 9000 4

Le n° **IBAN** associé à votre compte bancaire doit être conservé car il sera toujours utilisé pour effectuer vos paiements (Créanciers et Salaires). Il sera ainsi introduit dans ces applications pour définir les coordonnées bancaires du donneur d'ordre.

Un nouveau numéro IBAN dit **QR-IBAN** est communiqué par votre banque pour effectuer uniquement les opérations de facturation (BVR) et de prélèvement automatique (LSV).

Celles-ci se feront désormais via l'édition de QR-factures pour lesquelles seul le QR-IBAN devra être utilisé. Il remplacera votre actuel numéro d'adhérent BVR.

L'association entre le QR-IBAN et la QR-Référence émise permet de traiter la facturation et les encaissements de bout en bout via la QR-facture.

2. QR-facture avec IBAN et avec Creditor reference (ISO 11649)

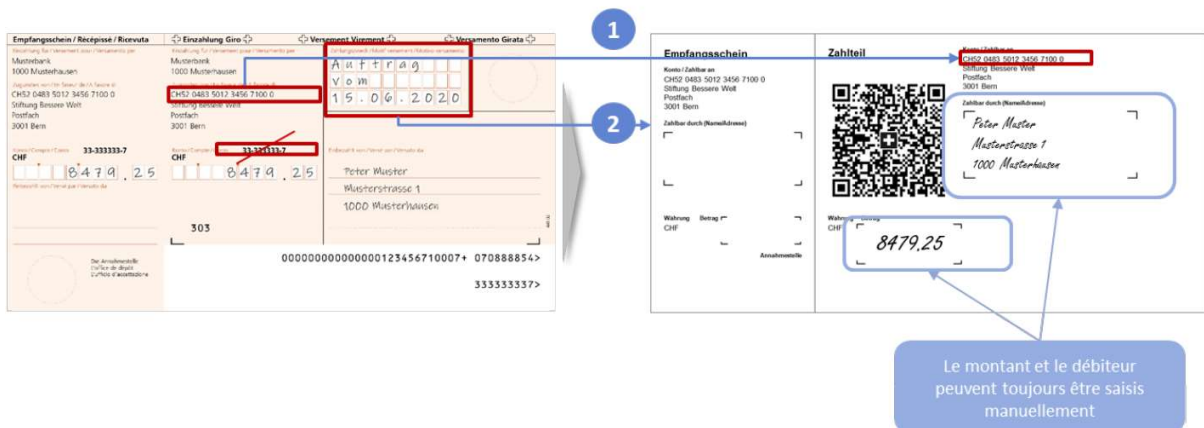
C'est un nouveau format spécifique qui permet de rapprocher les créances en suspens. Il ne peut être utilisé pour la facturation avec des bulletins de versement orange ou rouge. Le format de référence est alphanumérique.

Récépissé Compte / Payable à CH58 0079 1123 0008 8901 2 Compagnie d'assurance forme&alerte 3000 Berne Référence RF72 0191 2301 0040 5JSH 0438 Payable par Sarah Beispiel 3600 Thoune <table border="1"> <thead> <tr> <th>Monnaie</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CHF</td> <td>211.00</td> </tr> </tbody> </table> Point de dépôt		Monnaie	Montant	CHF	211.00	Section paiement  <table border="1"> <thead> <tr> <th>Monnaie</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CHF</td> <td>211.00</td> </tr> </tbody> </table>		Monnaie	Montant	CHF	211.00	Compte / Payable à CH58 0079 1123 0008 8901 2 Compagnie d'assurance forme&alerte Am Wasser 1 3000 Berne Référence RF72 0191 2301 0040 5JSH 0438 Informations supplémentaires Prime mensuelle juillet 2020 Payable par Sarah Beispiel Mustergasse 1 3600 Thoune
Monnaie	Montant											
CHF	211.00											
Monnaie	Montant											
CHF	211.00											

3. QR-facture avec IBAN sans référence (remplace le BV rouge)

Bulletin de versement rouge (BV)

QR-facture avec IBAN, sans référence



1

2

Le montant et le débiteur peuvent toujours être saisis manuellement

Le compte postal de la banque ne sera plus utilisé, l'IBAN suffira. Les commentaires devront être imprimés et non plus saisis à la main.

En résumé :

L'IBAN continuera d'être utilisé pour les paiements des factures actuelles accompagnées de bulletins de versements BVR ou CCP, mais également pour le paiement des QR-factures. Tant que vous n'émettez pas de QR-factures mais des BVR, c'est également l'IBAN qui devra être utilisé, même après le 30 juin 2020. Dès que vous émettez des QR-factures à la place des BVR, il faudra impérativement utiliser le **QR-IBAN** dans le paramétrage de vos applications de facturation.

Mise en place

Dès le 30 juin 2020, les entreprises vont pouvoir soit émettre des QR-factures, soit poursuivre l'envoi de bulletins de versement classique BVR ou CCP durant une période dont la durée n'a pas encore été définie. Durant cette période de transition, les applications seront capables de saisir et traiter les différents types de factures en circulation, les échanges bancaires continueront à traiter les paiements suivant le mode actuel ou les QR-factures.

Evolutions

SADIES suit de près les évolutions en lien avec le trafic des paiements et les intègre dans ses applications. Des échanges ont lieu avec les établissements bancaires de manière à garantir le bon fonctionnement des applications et tenir compte de spécificités rencontrées dans certaines banques. Les informations importantes sont communiquées aux utilisateurs par email, sur notre site internet SADIES (www.sadies.ch) ou au travers des flux d'informations reçus depuis chaque application.

Lecteurs de QR-codes

Pour lire les QR-codes présents sur ces QR-factures, plusieurs solutions ont été testées et peuvent être conseillées.

Vous en trouverez une liste en fin de ce document.

Informations

En complément à ce document, d'autres informations sont disponibles :

SADIES

Retrouver régulièrement nos informations sur notre site internet ou via le flux reçu sur chacune de nos applications

QR-factures

<http://payer-simple.ch>

Lecteurs de QR-codes

Des lecteurs avec ou sans fil, permettant de lire soit les bulletins classique, soit les QR-factures, soit les deux sont disponibles chez ces deux fournisseurs chez lesquels vous pouvez directement passer commande.

<https://www.dative.ch/>

<https://support.crealogix.com/fr/faq-payeye/>

ISO20022

<http://www.iso20022.org>

<http://www.iso-payments.ch>

www.six-group.com/interbank-clearing

Plateformes de test des fichiers pain.001 :

<https://validation.iso-payments.ch/gp/sps/account/logon/>

<https://validation.iso-payments.ch/gp/qrechnung/account/logon/>